



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 45481

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur la question de la rémunération des dirigeants des grandes entreprises. La présidente du MEDEF vient de rejeter les évolutions envisagées par le Gouvernement lors du sommet social du 18 février à l'Élysée. Ce jour-là, le chef de l'État avait réclamé aux mandataires sociaux (président, directeur général, administrateur...) « de renoncer à la part variable de leur rémunération si leur entreprise recourt massivement à du chômage partiel ou décide un licenciement économique d'ampleur ». La nouvelle de la distribution de *stock options*, par la Société générale, société aidée financièrement par l'État, relance la question. 320 000 *stocks options* conditionnelles sont octroyées pour quatre dirigeants, d'un côté, et un peu plus de 3 millions d'actions gratuites sont prévues pour 4 800 collaborateurs de l'autre. Il lui rappelle qu'aux États-unis, pays chantre du libéralisme, le Parlement a voté un impôt spécial, qui réquisitionne 90 % des primes données indûment aux grands patrons. Comme il ne semble ni acceptable ni moral que ceux-ci puissent continuer à toucher des bonus ou des *stock options*, alors même que leur entreprise a recours au chômage partiel, touche des aides publiques ou licencie, il lui demande s'il compte légiférer au plus vite pour interdire les abus.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45481

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2009, page 2965

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)